

Procès-verbal Conseil municipal du 11 Mars 2021

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, et communique à ses collègues les pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés :

M. THOR (procuration à M. TURPIN)
Mme MOLENAT (procuration à Mme RENIER)
Mme XIONG (procuration à Mme RENIER)
M. BOULET-BENAC (procuration à M. FAURE)
Mme LY (procuration à M. FAURE)

-

Madame Mélanie GUIMARD est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'**inscription des deux projets de délibérations supplémentaires suivants** :

- **projet n° 2021/03/28 relatif à l'expérimentation d'une navette électrique : demande de subvention auprès de la Région Centre**

- **Projet n° 2021/03/29 relatif à la réalisation de deux courts de tennis au parc des sports : demande de subvention auprès de la Région Centre.** Madame le Maire précise que dans le cadre du Plan de relance régional et dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, la Région peut augmenter le taux de subvention proposé. Il convient par conséquent de voter une nouvelle délibération tenant compte de cette augmentation de taux dans le plan de financement de cette opération.

-

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 11 Février 2021** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans observation.

-

Madame le Maire communique ensuite la liste des **décisions** qu'elle a été amenée à prendre dans le cadre de l'**article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales** :

DECISIONS FEVRIER 2021

N°	DATE	INTITULE	MONTANT
003	01.02.2021	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées : Lot 1: Travaux de réhabilitation - Tranche ferme (route de Sainte Montaine et chemin du Champ de Croix) et 4 optionnelles (avenue du Général Leclerc, rue de la Gariole - rue du Prieuré, rue du Charbon - Place Adrien Arnoux, Rue de la Tour - Les petits prés, rue de la Trempée Cassier TP Contrôles extérieurs préalables à la réception SOA – 44 Nantes	TF: 385 864,68€ TTC TO1: 24 996,654€ TTC TO2: 31 299,60€ TTC TO3: 96 376,62€ TTC TO4: 27 837,60€ TTC TOTAL: 566 375,14€ TTC TF : 6 768,00 € TO1 : 876,00 € TO2 : 1 536,00€ TO3 : 2 148,00 €

			TO4 : 1 104,00 € TOTAL : 12 432,00 €
004	02.02.2021	Marché prestations de service - Assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance (assurance dommages aux biens, responsabilités, véhicules, protection juridique, protection des agents et élus, risques divers - Arima Consultants associés (75)	2 880,00€ TTC
005	05.02.2021	Location de deux salles dans le bâtiment communal 18 avenue Eugène Casella - 8, 9 et 10 février 2021 - GRETA Berry	50,00€ TTC
006	09.02.2021	Marché de travaux - Construction d'une brigade de gendarmerie - Sous-traitance lot 9 plâtrerie, menuiseries intérieures - Da Costa au profit de Lecomte SAS (18)	6 168,00€ TTC
007	16.02.2021	Location de deux salles dans le bâtiment communal 18 avenue Eugène Casella - 16 et 18 février 2021 - GRETA Berry	25,00€ TTC
008	18.02.2021	Travaux de création d'un tennis couvert (lots infructueux): Lot 6a: Menuiseries intérieures-plâtrerie - SAS Apert (18) Lot 7: Plomberie-sanitaires - Vailly Electric Lot 6b : déclaré infructueux. La réalisation sera effectuée en régie.	8 326,55€ HT 4 450,00€ HT

> **Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2021**

Madame le Maire précise que pour ce qui concerne la subvention à l'Ecole de Musique, il s'agit d'un montant prévisionnel. A la suite de l'observation faite par Monsieur FAURE lors de la commission des finances sur le fait que l'Ecole de Musique a dû bénéficier du chômage partiel, Madame le Maire indique que l'association doit fournir les justificatifs nécessaires afin de permettre d'ajuster la subvention en tenant compte des aides reçues de l'Etat. Elle ajoute qu'il n'est pas envisageable de financer une dépense qui n'a pas été réglée.

Madame RENIER souligne que peu de changements ont été opérés depuis l'année dernière. L'association kilts et Culottes Courtes bénéficie depuis l'année dernière d'une subvention d'un montant de 30 000 € contre environ 15 000 € auparavant. Ce montant a été déterminé dans le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Caisse d'Allocations Familiales, l'association et la Commune.

La subvention au profit de l'association des Fêtes Franco-Ecossaises sera versée uniquement si l'organisation de ces fêtes est maintenue.

Le montant du forfait jeune a été conservé à son niveau habituel, certains montants de subventions ont été légèrement diminués mais la municipalité tient à verser ces aides conséquentes aux associations pour les soutenir, même si les charges n'ont pas été les mêmes en 2020.

Le total des subventions attribuées s'élève à 171 000 € dont une réserve de 4 607 € qui peut être nécessaire au fil de l'année.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution des subventions suivantes aux associations pour l'année 2021 :

ASSOCIATIONS	Propositions 2021
<u>ADMINISTRATION GENERALE - TOURISME</u>	19 000,00
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	19 000,00
<u>SECURITE</u>	97,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS Aubigny/Oizon	97,00
<u>ENSEIGNEMENT</u>	1 310,00
COOP. ECOLE ELEMENTAIRE GRANDS JARDINS	600,00
COOP. ECOLE MATERNELLE	600,00
DELEGUES DEPART. EDUCATION. NATIONALE	110,00
<u>LOISIRS - CULTURE - JEUNESSE</u>	61 886,00
COMITE DES ORGUES	700,00
ECOLE DE MUSIQUE - forfait jeunes compris	42 936,00
FORFAIT JEUNES – CULTURE (sans Ec Musique)	2 450,00
PIPE BAND	1 000,00
COMPAGNIE LES POUPEES RUSSES	800,00
FETES FRANCO-ECOSSAISES	14 000,00
<u>SPORTS</u>	45 100,00
ATHLETIC CLUB ALBINIEN Athlétisme	500,00
ACA RUGBY	1 100,00
ESA Football	3 500,00
ESA Badminton	300,00
ESA NATATION	1 000,00
FORFAIT JEUNES - SPORT	34 500,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200,00
TENNIS DE TABLE	1 300,00
TENNIS	500,00
TWIRLING	400,00
BASKET	1 800,00
<u>ANCIENS COMBATTANTS</u>	750,00
A.C.P.G et C.A.T.M - Section d'Aubigny	150,00
AMICALE RESISTANTS & PATRIOTES	150,00
F.N.A.C.A	150,00
MEDAILLES MILITAIRES	150,00
SOUVENIR FRANCAIS	150,00
<u>RESERVE</u>	4 607,00
Réserve	4 607,00
<u>AUTRES & PROVISIONS</u>	38 250,00
KILTS ET CULOTTES COURTES	30 000,00
LES RACASSONS	250,00
RESTAURATION FACADES	8 000,00
TOTAL	171 000,00

Madame le Maire soumet ensuite au Conseil municipal les comptes de gestion et les comptes administratifs. Elle rappelle que les comptes de gestion sont établis par la Trésorerie, que les comptes administratifs par la Commune, et que ces comptes sont parfaitement identiques.

Elle précise qu'elle présentera au vote du Conseil municipal les comptes de gestion, puis elle quittera la séance et Monsieur GRESSET fera alors voter les comptes administratifs.

> Comptes de gestion & Comptes administratifs 2020

1 – Section de Fonctionnement

Madame le Maire indique que les effets de la crise ont un impact particulièrement visible sur les charges et les recettes.

Il est à noter une baisse de 19 % sur les *dépenses de fluides* (119 000 €) qui résulte de la fermeture des bâtiments municipaux (salle des fêtes, salles familiales, piscine, gymnases, dojo, école de musique, cloître).

Une baisse de 12,8 % est également enregistré sur *l'achat de fournitures* (54 000 €). La baisse de 17 000 € en *alimentation* s'explique par la fermeture du restaurant scolaire durant une période de deux mois et par l'annulation des vins d'honneur et différents petits évènements.

Les fournitures en petit équipement baissent de 38 000 € dont 16 000 € pour les interventions de type *bâtiments/menuiserie* par rapport à l'exercice 2019. Cette différence est due aux travaux réalisés en 2019 (création boutique éphémère, passerelle Mail Guichard et peinture La Forge) qui n'ont pas été reconduits.

Les *externalisations et prestations de service* ont chuté de 127 000 € : le compte de locations mobilières est passé de 115 000 € à 48 000 €, il s'agit de la conséquence de l'annulation de tous les programmes culturels (location des films, matériel scénique pour la Forge et les Fêtes Franco-Ecossaises).

Le *compte des dépenses d'entretien et de réparations des bâtiments publics* a subi une baisse de 16 000 € due à la fermeture des bâtiments au public, ce qui a entraîné moins de besoins en intervention sur ces bâtiments.

Pour ce qui concerne le *compte des dépenses de maintenance*, la baisse de 16 000 € est due partie à la fermeture de la piscine mais également grâce au nouveau marché des photocopieurs et au nombre d'impressions en baisse.

La baisse de 15 000 € enregistrée sur le *compte réservé au paiement des honoraires* résulte des dépenses exceptionnelles enregistrées en 2019 (expropriation Rateau, les lancements de plusieurs de procédures de périls, et le recours à un cabinet spécialisé pour le marché de télécommunications).

Les dépenses liquidées sur le compte *Fêtes et cérémonies* diminuent de 10 000 € par rapport à 2019 en raison de l'annulation de feux d'artifices et de la féerie d'Aubigny.

Madame le Maire indique que la baisse des *charges de personnel* provient du fait que la Commune n'a pas embauché durant l'été contrairement aux années précédentes.

Toutes ces baisses sont matérialisées sur le graphique page 10 du document de présentation du Compte Administratif qui souligne l'effondrement de la courbe des produits des services, notamment pour la piscine de 118 K€ à 55 K€ mais également pour la cantine de 124 K€ à 88 K€.

La courbe de la *Dotation Globale de Fonctionnement* fait apparaître une stabilisation de son montant.

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'au chapitre 75 – Autres produits de gestion courante – il apparaît au compte 7551 – *Excédent des budgets annexes* – une somme de 88 071,05 € correspondant au gain enregistré sur la vente des terrains du Lotissement rue du Capitaine Poupat.

2 – Section d'Investissement

Madame le Maire indique qu'une partie du *Jardin du Souvenir* a été réalisée. Le montant des crédits inscrit au budget a été revu à la baisse en raison de la réalisation de travaux en régie. Seul l'engazonnement de l'espace reste à effectuer.

Ce projet a pour but de couper la perspective très rectiligne du nouveau cimetière et de répondre aux souhaits des personnes qui choisissent la dispersion des cendres en créant un espace de recueillement arboré.

Pour ce qui concerne le *matériel roulant*, il a été notamment acheté en 2020 un tracteur et un véhicule utilitaire.

Parmi les dépenses d'investissement 2020, il est souligné la maîtrise d'œuvre pour l'opération de réfection du Château des Stuarts, la poursuite de la construction de la gendarmerie pour 578 153,31 €, la réfection de l'avenue du Parc des Sports pour 198 039,62 € avec un reste à réaliser de 38 515,36 €.

Un emprunt a été contracté pour la construction de la gendarmerie à hauteur de 840 000 € et la dette a été remboursée à hauteur de 471 696,18 €.

Madame le Maire énumère ensuite les subventions d'investissement obtenues de la DRAC pour la réfection du Château, de la Région dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour la friche (bâtiment hangar entre l'église et la Maison François 1^{er}), pour le Château (125 134,51 €) et pour le Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance (115 300 €). Le versement des subventions est effectué uniquement quand la partie administrative de l'opération est achevée. Il est souligné également le travail que représente les dépôts de demandes de subventions par le responsable financier.

Des subventions d'investissement ont également été attribuées par l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour le CIAA, le réfectoire, la gendarmerie.

Madame RENIER indique que la Commune a obtenu une somme de 274 585,37 € au titre du Fonds de Compensation de la TVA. Elle rappelle que la TVA est récupérée en partie avec un an de décalage. Pour 2021, le montant sera peu élevé puisque les travaux de la gendarmerie ne permettent de récupérer la TVA dans la mesure où l'occupation du bâtiment donnera lieu ensuite à la perception d'un loyer.

Des graphiques représentent (pages 22-23) les consommations d'eau, d'électricité, de fioul et de gaz. Madame le Maire souligne qu'à l'occasion de l'état des lieux des bâtiments en cours de réalisation par Monsieur CARLIER, il est apparu qu'une calorifugation de tuyaux de chauffage aujourd'hui non protégés devrait générer des économies d'énergie.

Sur la proposition de Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le **Compte de Gestion 2020 de la Commune** dont les résultats sont les suivants :

COMMUNE	Recettes	Dépenses	Solde
---------	----------	----------	-------

Section de Fonctionnement	7 716 585,43	7 529 599,15	186 986,28
Excédent de Fonctionnement reporté	1 227 928,46	-	1 227 928,46
Résultat de Fonctionnement	8 944 513,89	7 529 599,15	1 414 914,74
Section d'Investissement	2 377 672,85	1 682 717,99	694 954,86
Solde d'exécution reporté	-	674 858,00	- 674 858,00
Solde d'Investissement	2 377 672,85	2 357 575,99	20 096,86
Résultat de Clôture 2020	11 322 186,74	9 887 175,14	1 435 011,60
Restes à réaliser 2020	170 234,02	446 604,75	- 276 370,73
Résultat de clôture avec RAR	11 492 420,76	10 333 779,89	1 158 640,87

Sur la proposition de Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le **Compte de Gestion 2020 du Service de l'Assainissement** dont les résultats sont les suivants :

ASSAINISSEMENT	Recettes	Dépenses	Solde
Section d'exploitation	88 338,20	79 954,49	8 383,71
Excédent d'exploitation reporté	106 560,51	-	106 560,51
Résultat d'exploitation	194 898,71	79 954,49	114 944,22
Section d'investissement	63 873,11	30 584,39	33 288,72
Solde d'exécution reporté	713 689,76	-	713 689,76
Solde d'investissement	777 562,87	30 584,39	746 978,48
Résultat de clôture 2020	972 461,57	110 538,88	861 922,69
Restes à réaliser 2020	-	232 072,19	- 232 072,19
Résultat de clôture avec RAR	972 461,58	342 611,07	629 850,50

Sur la proposition de Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le **Compte de Gestion 2020 du Service de l'Eau** dont les résultats sont les suivants :

EAU	Recettes	Dépenses	Solde
Section d'exploitation	189 806,98	147 807,31	41 999,67
Excédent d'exploitation reporté	44 888,95	-	44 888,95
Résultat d'exploitation	234 695,93	147 807,31	86 888,62
Section d'investissement	126 925,33	113 141,76	13 783,57
Solde d'exécution reporté	-	23 826,77	- 23 826,77
Solde d'investissement	126 925,33	136 968,53	- 10 043,20
Résultat de clôture 2020	361 621,26	284 775,84	76 845,42
Restes à réaliser 2020	-	21 710,40	- 21 710,40
Résultat de clôture avec RAR	361 621,26	306 486,24	55 135,02

Sur la proposition de Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le **Compte de Gestion 2020 du Lotissement du Moulin des Filles** dont les résultats sont les suivants :

Moulin des filles	Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	25 700,00	95 737,43	- 70 037,43
Excédent de de fonctionnement reporté	133 069,40	-	133 069,40
Résultat d'exploitation	158 769,40	95 737,43	63 031,97
Section d'investissement	95 737,43	-	95 737,43
Solde d'exécution reporté	-	64 772,99	- 64 772,99
Solde d'investissement	95 737,43	64 772,99	30 964,44
Résultat de clôture 2020	254 506,83	160 510,42	93 996,41
Restes à réaliser 2020			-
Résultat de clôture avec RAR	254 506,83	160 510,42	93 996,41

Sur la proposition de Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le **Compte de Gestion 2020 du Lotissement rue du Capitaine Poupat** dont les résultats sont les suivants :

Poupat	Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	51 814,46	129 510,80	- 77 696,34
Excédent de de fonctionnement reporté	77 709,54	-	77 709,54
Résultat d'exploitation	129 524,00	129 510,80	13,20
Section d'investissement	5 737,49	-	5 737,49
Solde d'exécution reporté	-	-	-
Solde d'investissement	5 737,49	-	5 737,49
Résultat de clôture 2020	135 261,49	129 510,80	5 750,69
Restes à réaliser 2020			-
Résultat de clôture avec RAR	135 261,49	129 510,80	5 750,69

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur GRESSET prend la présidence de séance pour soumettre au vote du Conseil municipal les Comptes administratifs 2020.

Sur la proposition de Monsieur GRESSET, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les **Comptes Administratifs 2020 de la Commune, du service de l'Assainissement, du service de l'Eau, du Lotissement du Moulin des Filles, du Lotissement rue du Capitaine Poupat.**

Madame le Maire réintègre la salle et reprend la présidence de la séance.

> Affectation des résultats 2020 de la Commune

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats de la Commune comme suit :

- inscrire en recettes d'investissement – ligne 001 : le solde excédentaire de la section d'investissement de l'exercice 2020, soit 20 096,86 €

- affecter en recettes d'investissement – compte 1068 : 256 273,87 € pour couvrir le déficit 2020 comprenant les restes à réaliser

- inscrire en recettes de fonctionnement – ligne 002 : 1 158 640,87 € d'excédent reporté

> Affectation des résultats 2020 du service de l'Assainissement

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats du service de l'Assainissement comme suit :

- inscrire en recettes d'exploitation – Ligne 002 : 114 944,22 d'excédent d'exploitation 2020

- inscrire en recettes d'investissement – Ligne 001 : 746 978,47 € d'excédent d'investissement 2020

> Affectation des résultats 2020 du service de l'Eau

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats du service de l'Eau comme suit :

- inscrire en dépenses d'investissement – Ligne 001 : 10 043,20 € représentant le solde déficitaire de la section d'investissement 2020

- affecter en recettes d'investissement – compte 1068 : 31 753,60 € pour couvrir le déficit 2020 comprenant les restes à réaliser

- inscrire en recettes d'exploitation – Ligne 002 : 55 135,02 € d'excédent reporté

> Affectation des résultats 2020 du Lotissement du Moulin des Filles

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats du Lotissement du Moulin des Filles comme suit :

- inscrire en recettes d'investissement - Ligne 001 : 30 964,44 € d'excédent d'investissement reporté

- inscrire en recettes de fonctionnement – Ligne 002 : 63 031,97 € d'excédent d'exploitation reporté

> **Vote des taux des trois taxes locales**

Madame le Maire indique que les communes votent désormais le taux de trois taxes locales à la suite de la perte de la taxe d'habitation. Une réaffectation de la taxe foncière sur le bâti du Département est effectuée au profit des communes.

Madame RENIER propose de maintenir les taux communaux auxquels doit être ajouté le taux de taxe foncière sur le bâti du Département 2020 fixé à 19,72 %. Il est annoncé un maintien du produit des taxes pour les communes. Dans le cas où ce nouveau dispositif bénéficierait à certaines communes, ce gain sera réattribué à des communes pour lesquelles le dispositif ne permettrait pas le maintien du produit antérieur.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les taux des trois taxes locales 2021 comme suit :

TAXE	TAUX COMMUNE 2020	TAUX DEPARTEMENT 2020	TAUX 2021
TAXE FONCIERE (BATI)	13,68 %	19,72 %	33,40 %
TAXE FONCIERE (NON BATI)	31,78 %		31,78 %
CONTRIBUTION FONCIERE ENTREPRISES	22,86 %		22,86 %

Il est ajouté que les taux sont gelés jusqu'en 2023.

> **Budget Primitif 2020 de la Commune**

Madame le Maire apporte des précisions sur les inscriptions budgétaires enregistrant des hausses significatives :

1 – Section de Fonctionnement

Madame le Maire précise que la présentation du budget primitif fait apparaître les résultats 2019 qui sont plus représentatifs d'une année que ceux du compte administratif 2020.

a/ Dépenses de fonctionnement

Le compte 60623 -alimentation – augmente sensiblement en raison de la mise en place d'une seconde semaine de centre de loisirs sur les petites vacances depuis la rentrée scolaire.

Le compte 6068 -autres matières et fournitures- enregistre les dépenses qui ne peuvent être ventilées sur des comptes spécifiques, et comprend notamment :

- 25 000 € correspondant aux fournitures pour les travaux à réaliser dans l'ancienne friche rue du Bourg Coutant
- 3 000 € supplémentaires pour le secteur Mécanique
- 1 000 € pour la voirie
- 1 800 € pour le secteur bâtiments

- 8 000 € pour les espaces verts

Le compte 6135 -locations mobilières- fait apparaître une hausse par rapport au CA 2019 avec un montant de crédits de 142 577 € contre 114 885 € constaté au CA. Cette hausse est due à l'augmentation du nombre de terminaux de cartes de paiement, la location de la navette pour 18 500 €, les locations pour les Fêtes Franco-Ecossaises, la location de bouteilles d'air liquide et les vaches.

Le compte 6232-fêtes et cérémonies- enregistre l'accueil des groupes et artistes et les dépenses inhérentes aux diverses cérémonies et fêtes (médailles, gerbes, cadeaux, récompenses sportives, spectacles et expositions, programme d'animation culturelle, FFE, manifestation 34F, illuminations de fin d'année, dotations pour arbres de Noël des écoles maternelles).

Le compte 6288 -autres services extérieurs- comprend les nouvelles activités périscolaires et les activités musicales dans les écoles et comprendra, à partir de 2021, certains hébergements informatiques (site de la ville, portail famille, actes déposés dématérialisés, RDV en ligne...).

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la base de données de la bibliothèque et le site de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne étaient hébergés à Strasbourg chez OVH dont le bâtiment a été détruit par un incendie.

Monsieur FAURE précise que les hébergeurs disposent d'une sauvegarde sur un site séparé mais il faut le temps de les récupérer pour les remettre à disposition.

Le compte 6283 -frais de nettoyage des locaux- augmente en raison de la crise sanitaire. La commune fait intervenir Isa Groupe pour assurer la désinfection des locaux de vie installés sur le chantier de la gendarmerie.

Les charges de personnel restent stables par rapport à 2019, il y a une progression de 3 000 €.

Le Fonds de péréquation intercommunal et communal devrait lui aussi rester stable. Il reste quelques incertitudes à la suite de la modification du périmètre de la Communauté de Communes avec l'intégration de Nançay.

Le chapitre 65 -autres charges de gestion courante- comprend les indemnités des élus qui enregistre une légère hausse d'environ 12 000 € due à l'augmentation du nombre d'adjoints, la contribution au service d'incendie reste stable, les autres contributions (Syndicat de Pays, SDE...), la subvention au Centre communal d'action sociale est en diminution en raison de la baisse des dépenses réalisées en 2020, le montant des subventions versées aux associations reste au niveau de celui réalisé en 2019 tout en tenant compte d'une augmentation de 15 000 € de subvention pour l'association Kilts et Culottes Courtes.

Madame le Maire explique que les intérêts non échus sont calculés en fin d'exercice afin de calculer au plus juste la charge d'intérêts. Pour exemple, une échéance échue au 15 janvier 2021 versée par trimestrielle donne lieu au calcul des intérêts des deux mois et demi correspondant à l'année 2020.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 11 274 €. Elles étaient beaucoup plus élevées les années précédentes qui prenaient en compte l'expropriation de l'entreprise Rateau.

b/ Recettes de fonctionnement

Madame RENIER indique que le chapitre 73 -impôts et taxes- enregistre une légère baisse par rapport au compte administratif 2020

Le montant de la recette correspondant à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises connaît une réelle baisse. Cette recette devrait également être basse en 2022.

La taxe sur les surfaces commerciales reste stable comme le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

Le montant de la taxe additionnelle aux droits de mutation est estimé pour 2021 à 90 000 €. Il s'agit d'une taxe qui s'applique sur les ventes immobilières réalisées à titre onéreux sur la commune, dont le montant a connu une hausse sensible en 2020.

Le compte 7551 -excédent des budgets annexes à caractère administratif- prévoit une recette de 63 000 € correspondant au bénéfice réalisé sur le budget du Lotissement du Moulin des Filles.

2 – Section d'investissement

a/ Dépenses d'investissement

Madame le Maire indique que les différentes dépenses d'investissement sont listées dans le document joint à la convocation du Conseil municipal. Parmi ces dépenses, figurent :

- 25 000 € pour les exhumations dans le cimetière
- 55 000 € sur les éclairages publics
- 8 000 € en provision pour des études (rue des Stuarts)
- 30 000 € pour l'étude sur le site patrimonial remarquable

Sont également prévus :

- la plantation d'arbres route de Bourges pour poursuivre la plantation jusqu'au rond-point pour améliorer les entrées de ville
- le remplacement d'arbres qui ont été coupés
- le remplacement des magnolias plantés initialement rue du Prieuré qui ont été replantés dans le cimetière
- le changement de la sirène installée au château des Stuarts
- la mise en place d'une coupure générale sur le circuit général de la mairie pour 3 700 €
- l'implantation d'un nouveau columbarium
- la mise aux normes des locaux associatifs de la maison des associations
- la création d'un local à archives pour 75 000 € pour libérer le deuxième étage du château
- un montant de 48 000 € pour la maison rue du Bourg Coutant
- le club house du tennis rencontre un problème de fuites de couverture-charpente
- la rénovation des logements d'urgence situés à la maison de l'Abbé Pierre, propriété communale
- la réfection du carrefour rue du Prieuré-rue du Château-rue Cambournac où un affaissement a été constaté à hauteur de 21 800 €
- l'aménagement de sécurité Route des Naudins pour 296 000 €
- la réfection de voiries à hauteur de 50 000 €
- l'extension du réseau électrique route de Sainte-Montaine pour desservir la future déchèterie
- la création de poteaux incendie
- l'acquisition d'une bâche pour la réfection de la serre
- l'acquisition de 3 classes mobiles pour l'école primaire des Grands Jardins pour 23 858 €
- un renouvellement de matériel informatique

- la création d'un escape game dans le château des Stuarts pour diversifier nos offres touristiques
- l'extension du système de vidéoprotection à hauteur de 103 500 € pour laquelle des subventions ont été sollicitées
- l'acquisition d'une structure de jeux pour les enfants de l'école maternelle du Printemps
- l'acquisition de films pour opacifier les vitres extérieures des classes
- la tranche ferme de la rénovation du château des stUARTS (partie située entre l'aile et le logis) Pour 147 468 €
- les équipements sportifs du parc des sports (tennis couverts et une partie du club house du rugby)
- la fin de la construction de la gendarmerie
- les reliquats des travaux d'aménagement de l'avenue du Parc des Sports et des travaux réalisés place Paul Lasnier pour lesquels la commune est en attente des plans de récolement pour régler la facture

b/ Recettes d'investissement

Elles comprennent notamment :

- le Fonds de Compensation de la TVA à hauteur de 85 000 €
- la taxe d'aménagement pour 35 000 €
- les subventions d'investissement pour 1 440 655,82 € :
 - ✓ SDE à hauteur de 18 900 € qui correspond au reversement de la subvention que lui verse la Région pour les travaux réalisés ;
 - ✓ Fonds Interministériel de prévention de la délinquance pour l'extension de la vidéoprotection ;
 - ✓ Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux du château des Stuarts ; la subvention ministérielle pour la construction de la gendarmerie à hauteur de 194 783 € ;
 - ✓ la subvention pour les classes mobiles dans le cadre du plan de relance à hauteur de 16 466 € (si la subvention n'était pas attribuée, le programme serait revu à la baisse) ;
 - ✓ Région au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale : pour les tennis couverts à hauteur de 201 500 € ; pour l'accessibilité des toilettes publiques place de l'Equerre
 - ✓ Département au titre du Contrat de Territoire pour la construction des courts de tennis couverts à hauteur de 113 000 €
 - ✓ Une participation de la Fédération Française de Tennis
 - ✓ Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : pour la construction de la gendarmerie à hauteur de 278 000 € ; pour les équipements sportifs du Parc des Sports à hauteur de 199 874 € et pour la réfection de l'avenue du Parc des Sports à hauteur de 74 826 €
- un emprunt à hauteur de 296 000 € correspondant à l'aménagement de sécurité Route des Naudins. Madame le Maire précise que cet emprunt ne sera pas débloqué immédiatement et que le montant de l'opération peut encore être revu lorsque le projet sera plus abouti.
- le remboursement de l'avance versée par le budget de la Commune sur le budget du Lotissement du Moulin des Filles

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un budget « prudent » intégrant les FFE, les ouvertures des services, les équipements culturels. En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, des décisions modificatives de crédits pourront être votées.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget Primitif 2020 de la Commune qui s'élève à 12 618 305,54 €, s'équilibrant en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- **8 696 620,32 €** en section de fonctionnement
- **3 921 685,22 €** en section d'investissement

> **Budget Primitif 2021 du Service de l'Assainissement**

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 206 444,22 €.

La section d'investissement comprend la réhabilitation des réseaux d'eaux usées à hauteur de 566 376 € pour le lot 1 et 12 432 € pour le lot 2 (contrôles).

Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 060 722,69 €

En recettes d'investissement, il faut noter une subvention de l'Agence de l'Eau d'un montant de 92 300 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- le maintien de la surtaxe communale instaurée en 2010 à raison de 0,20 €/m³
- le budget primitif 2021 du Service de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.

> **Budget Primitif 2021 du Service de l'Eau**

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 243 335,02 € et la section d'investissement à hauteur de 608 718,62 €.

En dépenses d'investissement, sont prévus les travaux de réfection du château d'eau à hauteur de 441 438 € qui devraient débiter prochainement.

En recettes d'investissement, sont inscrits : une subvention d'Etat dans le cadre du plan de relance au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour 246 620 € ainsi qu'un emprunt de 129 000 €.

Madame le Maire tient à remercier ici l'Etat pour cette subvention DSIL plutôt confortable sans laquelle la Commune aurait rencontré des difficultés dans la mesure où le budget du service de l'Eau ne dispose pas d'une marge suffisante. Ces travaux sont indispensables pour assurer la sécurité de la distribution en eau potable.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- le maintien de la surtaxe communale instaurée en 2009 à raison de :

- ✓ Abonnement semestriel part communale : 2,50 €
- ✓ Consommation part communale : 0,25 €/m³

- le budget primitif 2021 du Service de l'Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.

> **Budget Primitif 2021 du Lotissement du Moulin des Filles**

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 115 525,97 € et la section d'investissement à hauteur de 80 000 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget Primitif 2021 du Lotissement du Moulin des Filles qui s'équilibre comme indiqué ci-dessus.

Madame le Maire remercie les services de la mairie, et particulièrement Monsieur FORGET – responsable du service finances – pour la préparation de ce budget complexe à articuler avec les incertitudes actuelles.

> Modification du tableau des emplois communaux

Madame le Maire rappelle que des services ont été fermés en raison de la crise sanitaire. Le personnel de ces services est redéployé sur d'autres missions : pour exemple, la responsable de la piscine intervient au centre de vaccinations, des maîtres-nageurs sont affectés aux services techniques. Madame le Maire les remercie de leur mobilité.

Un agent contractuel de la piscine municipale voit son contrat arrivé à échéance sans possibilité de renouvellement. Cet agent intervient en renfort aux services techniques et il paraît difficile de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité à la piscine alors que cet équipement est actuellement fermé. Il est proposé de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité aux services techniques sur une durée de six mois à temps complet du 1^{er} avril au 30 septembre. Dans le cas où la piscine réouvrirait au public durant cette période, l'agent en question réintégrerait bien entendu son service d'origine.

Il s'agit d'une personne qui intervient au bord du bassin et également sur la partie technique de la piscine.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la création d'un emploi à temps complet, pour accroissement temporaire d'activités, d'une durée de six mois du 1^{er} avril au 30 septembre 2021, et le tableau des emplois communaux actualisé en conséquence.

> Convention éco-pâturage Vallée de la Nère

Madame SERRE indique que les vaches écossaises seraient accueillies à partir du mois de mai pour une période de six mois. La location comprend trois adultes et un bébé. Il convient de clôturer une surface d'environ 3ha qui se situe dans la Vallée de la Nère face aux Terrasses de la Nère. Ces vaches sont louées à un éleveur de Saint-Gondon.

Madame SERRE ajoute qu'il s'agira d'un attrait touristique non négligeable. Des panneaux touristiques et informatifs seront mis en place pour guider les visiteurs vers cet espace.

Madame GROUSSEAU souligne l'intérêt de mettre en avant la valorisation de cet espace vert qui sera de nouveau utilisé, de limiter l'intervention mécanique et humaine pour privilégier des interventions plus naturelles et la biodiversité.

Monsieur GRESSET indique que le jury 4 fleurs, dont le passage est prévu l'année prochaine, est très sensible à l'éco-pâturage. Il précise que les vaches sont une bonne solution pour l'entretien de ce site particulièrement difficile d'accès avec des engins. Il confirme également l'intérêt touristique de l'opération.

Madame RENIER souligne l'intérêt familial de cet éco-pâturage. Elle rappelle que la commune avait souhaité mettre en place cet éco-pâturage il y a quelques années avec une éleveuse de moutons mais la mise en oeuvre est apparue trop complexe pour aboutir.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet de convention joint à la convocation et autorise Madame le Maire à la signer.

> Convention « Petites Villes de Demain »

Madame le Maire indique que la Commune a candidaté pour intégrer le programme « Petites Villes de Demain » en septembre 2020 en qualité de ville-centre de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne et au vu du rôle de centralité que la Commune joue au niveau du territoire intercommunal. La Préfecture de Région a sélectionné Aubigny le 14 novembre 2020.

L'étude de revitalisation du centre-ville a abouti à la définition d'un plan d'actions pour renforcer l'attractivité d'Aubigny, maintenir et accroître sa population, développer son attrait touristique, commercial... Ce plan d'actions sera amené à évoluer mais il constitue un cadre de travail.

Madame le Maire précise que la Préfecture du Cher et la Région avait pré-choisi notre commune et a encouragé la candidature à ce programme.

Une convention d'adhésion Petites Villes de Demain acte l'engagement des différents partenaires dans ce programme spécifique, elle prévoit les engagements réciproques des parties et explicite le fonctionnement du programme.

La convention comprend une partie de nos atouts, de nos spécificités mais également nos faiblesses avec le vieillissement de la population, la présence commerciale à renforcer. Dès la signature de cette convention, la CDC pourra embaucher un chef de projet qui suivra le programme de revitalisation en lien avec les autres communes de la CDC, puisqu'une Opération de Revitalisation de Territoire est menée les communes d'Argent-sur-Sauldre, La Chapelle d'Angillon, et Nançay prochainement. L'agent fera le lien entre la CDC et Petites Villes de Demain pour que l'intégration du programme par Aubigny produise un ruissellement positif sur l'ensemble du territoire de la CDC. Sont signataires l'Etat, la Région, le Département et la Banque des Territoires au titre de l'Etat.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la convention « Petites Villes de Demain » dont la signature devrait intervenir d'ici le 15 avril prochain.

> Création d'un escape game – Demande de subvention au titre des Fonds Leader

Madame MALLET rappelle que pour renforcer l'attractivité touristique d'Aubigny, la municipalité envisage la création d'un escape game dans le château des Stuarts pour attirer les touristes mais également dans le but de faire découvrir le patrimoine de la ville. L'escape game comprendra un scénario qui tient compte de l'histoire d'Aubigny notamment avec l'Ecosse et les Stuarts.

Cette animation proposera aux joueurs de se retrouver au temps des Stuarts pour résoudre des énigmes. Elle débiterait au mois au 16 juillet prochain, du mardi au dimanche avec quatre créneaux journaliers : 10 h – 11 h 30 – 14 h 30 – 16 h. L'entrée de l'escape game s'effectuera par le Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance. Cet escape game n'entraînera pas de dépenses de personnel importantes puisqu'il ne nécessitera pas d'animateur, les gens bloqués composeront un numéro de téléphone ou disposeront d'un QR code sur leur téléphone.

Ce type d'équipement est susceptible d'être subventionnée au titre des Fonds Européens Leader à hauteur maximum de 80 %.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la création d'un escape game dans le Château des Stuarts
- approuve le plan de financement de l'opération tel que repris au tableau ci-dessous :

Objet	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Escape Game	19 520,40	Fonds Leader	15 616,32	80%
		Participation de la commune	3 904,08	20%
Total Dépenses	19 520,40	Total Ressources	19 520,40	100%

- sollicite la subvention correspondante

- retient la société ELUDICE, dont le siège social se situe à Saint-Etienne pour la conception d'un scénario d'escape game et de ses énigmes, la réalisation des éléments de jeu et l'installation du jeu, moyennant un montant TTC de 23 424,48 €

> Travaux d'éclairage public réalisés par le Syndicat d'Energie du Cher – Plan de financement

Monsieur TURPIN indique qu'il s'agit d'une extension de l'éclairage public au lieu-dit « La Chapelotte ».

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le plan de financement suivant :

TRAVAUX	COU HT	COU A LA CHARGE DE LA COMMUNE
✓ Etude technique d'éclairage public	363,97 €	4 227,19 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
✓ Dossiers administratifs	97,02 €	
✓ Dossiers techniques (récolement, localisation et marquage des réseaux, sondage, recensement, mesures photométriques)	414 88 €	
✓ Pose du matériel d'éclairage public, essais et réglage	2 615,25 €	
✓ Fourniture et pose	780,12 €	
✓ Lanternes JCL Luciana 12 led 20w (5)	1 530,00 €	
✓ Mâts en acier 3,5m (5)	905,00 €	
✓ Horloge astronomique	315,00 €	
✓ Déroulage de câble & accessoires (188m)	304,00 €	
✓ Fourniture de câble	1 129,13 €	
	8 454,37 €	

> **Equipement de classes informatiques mobiles à l'école élémentaire des Grands Jardins – Demande de subvention**

Monsieur RAFFESTIN rappelle que l'école élémentaire des Grands Jardins était dotée il y a quelques années d'une salle informatique pour amener les enfants à connaître l'outil informatique, ce qui est aujourd'hui dépassé.

Les enseignants ont sollicité la commune pour un équipement mobile pour permettre de travailler en demi-classe : une partie avec l'enseignant et une partie sur ordinateur. L'Etat propose une subvention dans le cadre du Plan de relance qui permettrait d'équiper l'école de 30 ordinateurs grâce à cette subvention alors que le projet initial comptait 16 ordinateurs.

Grâce au Plan de relance, la somme restant à la charge de la commune pour 30 ordinateurs sera inférieure à celle prévue pour l'acquisition de 16 ordinateurs.

Ce projet est susceptible d'être subventionné à hauteur de 70 % et permettrait à l'école des Grands Jardins d'être dotée de tous les outils numériques pour un enseignement de qualité. Les enseignants ont précisé que l'outil dominant resterait l'écriture sur papier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition du matériel informatique mobile nécessaire à l'équipement des 11 classes de l'école élémentaire des Grands Jardins, composé de :
 - 30 ordinateurs portables
 - 3 valises de transport pour 10 ordinateurs chacune
 - 33 licences

- approuve le plan de financement tel que repris au tableau ci-dessous, faisant ressortir un reste à charge pour la Commune de 31 % de la dépense TTC :

Objet	Dépenses TTC	Financeurs	Recettes
3 classes hyper mobiles de 10 emplacements, 30 ordinateurs portables, points d'accès DAP avec intégration matérielle, transport, câbles réseaux	22 682	ETAT (69%)	16 466
33 licences	1 176	COMMUNE (31%)	7 392
TOTAL	23 858	23 858	

- autorise Madame le Maire à solliciter la subvention correspondante et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

> **Projet de vente d'un logement social par la SA France Loire – Avis du Conseil municipal**

Madame BUREAU qu'il s'agit d'un logement de type 4, situé 15 rue de la Fontaine Saint-Marc, dont le loyer s'élève à 381,45 € et dont le diagnostic est de classe E. Le prix de vente de ce logement a été fixé à 92 000 €.

Pour la vente de ces logements sociaux, les locataires en place sont prioritaires mais le logement en question est vide depuis le mois de novembre. Sont ensuite prioritaires tous les locataires d'un bailleur social du département, qu'il s'agisse de Val de Berry ou de France Loire. Les recettes encaissées à l'occasion de ce type de vente permettent à la SA HLM de réaliser des travaux dans les logements.

Ce logement ne présentant pas d'intérêt pour la Commune, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable à ce projet de vente.

> **Expérimentation de la navette communale**

Madame le Maire propose de modifier le plan de financement de l'opération et de solliciter une subvention auprès de la Région au taux de 30 % du montant HT du projet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le plan de financement de l'opération intégrant une aide de la Région, tel que repris ci-après :

Dépenses éligibles	HT	Participations	Mtt	%
Location minibus urbain 22 places	37 007,55	Participation ADEME (dispositif TENMOD)	34 781,74	50%
Exploitation du service de navette communale - chauffeur	21 600,00	Conseil régional	20 869,04	30%
Frais de convoyage du véhicule aller-retour	2 450,00			
Coût de recharge approximatif du véhicule	595,83	Participation commune	13 912,70	20%
Impression flyers de communication	170,09			
Prestation graphique réalisation des différents circuits au format vectoriel	700,00			
Totems pour la signalisation des arrêts	5 540,00			
Réalisation de panneaux informatifs des arrêts de la navette à intégrer sur les totems	1 500,00			
Total dépenses	69 563,48	Total recettes	69 563,48	100%

- sollicite la subvention auprès de la Région Centre Val de Loire

> Réalisation de deux courts de tennis au Parc des Sports – demande de subvention auprès de la Région Centre

Madame le Maire indique qu'il s'agit de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional à un taux supérieur à celui voté en janvier en passant de 16 % à 30 % du montant HT de l'opération. Au niveau du Conseil Régional, les subventions sont demandées après l'ouverture des plis. Cette subvention s'établirait à 201 500 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le plan de financement actualisé de l'opération tel que repris au tableau ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES		
Objet	Tiers	HT	Financeurs	Mtt	%
MO Tennis	Agaura	34 000,00	DETR 2020	152 385,00	23%
MO Tennis avenant 1	Agaura	18 143,56	Conseil régional CRST	201 500,00	30%
MO Tennis avenant 2	Agaura	5 205,43	Conseil départemental	113 000,00	17%
Lot 1 - VRD	Colas	179 729,35			
Lot 2 - gros œuvre	Peradon	102 693,53			
Lot 3 Charpente bois	James	130 000,00			
Lot 4 - Couverture et bardage	Seb	103 193,58			
Lot 5 - Serrurerie	Miroiterie du Berry	20 200,00	Commune	205 072,36	31%
Lot 6 - Menuiseries / Cloisons	Apert	8 326,55			
Lot 7 - Plomberie / Sanitaires	Vailly électrique	4 450,00			

Lot 8 - Electricité	Magny electricité	36 500,00		
Lot 9 - Equipements	Laquet	11 595,38		
Etude de sol	Geocentre	8 000,00		
Topographie	Neuilly	580,00		
Raccordements eau	Veolia	1 199,38		
Raccordements électrique	Enedis	1 085,40		
SPS	Joly	1 995,00		
CT	Veritas	5 060,20		
Dépenses		671 957,36	Recettes	671 957,36

2 – sollicite la subvention régionale correspondante.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Madame le Maire, suite à une méprise dans un article de presse, confirme que **l'ouverture du centre de loisirs sur deux semaines** aux petites vacances scolaires n'a pas été motivée par la crise sanitaire mais correspond à une volonté de répondre aux besoins des familles. Elle précise que le centre de loisirs n'est pas ouvert durant les vacances scolaires de Noël.

2/ Madame RENIER annonce prochainement le lancement de l'appel d'offres sur les **travaux du château des Stuarts**.

3/ Madame le Maire indique que Monsieur CHAUSSERON se tient à la disposition de la presse pour communiquer le palmarès du concours des **maisons illuminées**.

Monsieur CHAUSSERON indique que les éléments ont été adressés à la presse. Il indique que ce concours a connu un engouement auprès des Albiens et que le circuit a été très bien fréquenté. Ce concours a contribué au soutien moral dans cette période et a permis de retrouver l'atmosphère de Noël à travers ces illuminations. Il remercie les participants pour la joie apportée en cette triste période. Lorsque la crise sanitaire sera terminée, il pourrait être organisé des circuits ou des animations dans le cadre de ce concours et faire une belle remise de récompenses comme il se doit.

4/ Madame le Maire communique le **calendrier des dates à retenir** :

- Ven 19 Mars 2021 : Journée Nationale du Souvenir et du Recueillement à la Mémoire des Victimes Civiles et Militaires de la Guerre d'Algérie et des Combats en Tunisie et au Maroc – 17 H 30 : rendez-vous au Monument aux Morts
- Sam 27 et Dim 28 Mars à 10 h 00 – 19 h 00 : Salon des vins et produits de terroirs – Rotary Club Aubigny Argent – Cour du château des Stuarts
- Jeudi 1^{er} Avril 2021 à 18 H 00 : 9^e Commission (finances)
- Jeudi 8 Avril 2021 : Conseil municipal

Madame le Maire indique que le Conseil municipal devrait se réunir à deux reprises au mois Juin dont un le 17 Juin portant spécifiquement sur l'attribution du marché de concession des services de l'Eau et de l'Assainissement.

5/ Madame PINET indique que **l'école Sainte-Solange** a appris tardivement le dispositif du Plan de relance pour le subventionnement du socle numérique dans les écoles. Il lui a été indiqué que l'école devait se rapprocher de la Commune pour s'inscrire dans la démarche.

Madame le Maire s'interroge sur cette possibilité dans la mesure où la Commune ne peut pas financer les investissements pour les écoles privées. Les services municipaux prendront contact avec les services de l'Education Nationale pour obtenir des renseignements précis sur le sujet.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.